

Commune de Saint Germain-du-Bois
Séance du jeudi 11 septembre 2014 à 20 h 30

Sont présents : Régis BIDAULT, Christian BOSCH, Christine BUGAUD, Laurent CAGNE, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Alexandre CRETIAUX, Francine DESPRES, Marie-France FEVRE, Sylvie GAY, Blandine GROS, Claudia GENIEUX, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Est excusé : Marcel DUFOUR

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

En préambule, et afin d'assurer la sérénité des débats du Conseil Municipal, Mme le Maire demande à chacun d'éteindre son téléphone portable et de ne pas communiquer avec le public de quelque manière que ce soit.

Concernant les réunions des commissions, elle invite également ceux qui ne peuvent participer à le faire savoir à l'avance, de manière à éviter toute attente inutile aux conseillers présents.

Enfin, elle accueille Mme Marie-France FEVRE qui a accepté de remplacer Mme Annette CUGNOT, après la démission de cette dernière.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2014 :**

Le compte-rendu de séance du 10 juillet dernier est approuvé à l'unanimité.

- **Démission - remplacement :**

Mme Annette CUGNOT a fait connaître sa décision de ne plus faire partie du Conseil Municipal. Mme Marie-France FEVRE est appelée à la remplacer au sein du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire.

- **Personnel - Poste secrétaire général :**

Mme Nathalie DUMEY, attachée territoriale actuellement en poste à St Loup-Géanges, remplacera M. François MOREAU, secrétaire général, à partir du 1^{er} octobre 2014.

Mme le Maire indique qu'elle rencontrera Mme DUMEY le lendemain et fixera avec elle une date pour rencontrer les membres du Conseil Municipal.

- **Commission Vie associative :**

La Commission Vie associative s'est réunie le 17 juillet dernier.

Elle a fait un certain nombre de propositions pour les tarifications 2015. Ces propositions seront examinées par la Commission Finances avant la fin de l'année pour une application au 1^{er} janvier 2015.

M. Gaëtan MOISSON présente les propositions faites par la Commission :

- Location de la salle des fêtes : pour toute association une gratuité serait accordée pour chaque activité

Les tarifs de location pourraient être les suivants :

- avec des entrées payantes: si l'occupation de la salle se déroule sur 2 journées, la 1^{ère} journée est gratuite et la 2^{ème} journée coûtera 110 €. Le chauffage s'ajoute au prix de location : 25 € par jour si les manifestations se déroulent entre le 1^{er} octobre et le 15 avril.
 - avec entrées gratuites: les associations ne payent que le chauffage.
- Location de la Ferme Bachelet : les san-germinois demandant régulièrement à louer une petite salle sur la commune, la Ferme Bachelet pourra être louée à la ½ journée (50 €), à la journée (100 € = déjeuner) ou pour le week-end (150 €). La salle est louée sans vaisselle.

Le Tarot Club est la seule association qui paie une location à l'année pour l'utilisation de la Ferme Bachelet. La Commission propose que la gratuité lui soit désormais accordée.

Mme Christine BUGAUD précise que les cautions demandés, ainsi que les frais de ménage, sont les mêmes pour toutes les salles. Aucune distinction n'a été faite pour la salle des fêtes.

Mme Claudia GENIEUX propose que la nouvelle tarification des salles soit affichée sur le panneau d'affichage, une fois adoptée par la Commission Finances.

Le Conseil Municipal approuve les propositions établies par la Commission Vie associative. Mme le Maire demande à la Commission Finances de se réunir pour valider ces propositions de tarification.

- **Comité du Renouveau :**

Une réunion d'information en direction des membres du Conseil Municipal désignés pour faire partie du Comité de Foire a été organisée le 2 août. Mme Annette CUGNOT a depuis cette date fait également part de sa démission de la présidence du Comité.

Mme Pascale LAURAIN présente les principaux points évoqués lors de cette rencontre :

- La prochaine Foire du Renouveau aura lieu les 21 et 22 mars 2015.
- Le Comité du Renouveau comporte trois collèges : celui des élus (8 membres), celui du monde associatif (7 membres) et celui du monde agricole (6 membres). Son conseil d'administration comprend au plus 9 membres, élus pour 3 ans. Le président du Comité du Renouveau est issu du collège des élus.
- Les différents partenaires de la Foire et leur rôle ont également été présentés.
- Concernant le travail à réaliser par le Comité, celui-ci est placé sous la responsabilité des élus de la commune. Par ailleurs, trois réunions du Comité du Renouveau ont

généralement lieu chaque année (assemblée générale entre juin et septembre, puis en décembre et fin janvier).

- Le budget annuel est de 5 300 € : 4 500 € versés par la commune de Saint Germain-du-Bois et 800 € par le Conseil Général de Saône-et-Loire.
- Mme Annette CUGNOT a par ailleurs indiqué quelques points de vigilance pour l'organisation des futures Foires, en particulier la maîtrise des tickets-repas gratuits remis aux exposants et participants au défilé.

Mme le Maire précise que la prochaine assemblée générale du Comité du Renouveau se tiendra lundi 15 septembre. Elle permettra d'élire un nouveau bureau.

- **Commission Urbanisme - Voirie :**

La Commission Urbanisme - Voirie s'est réunie le 21 août.

Elle a examiné une demande d'achat d'une portion d'une desserte communale à Balosle, émise par M. Maxime CALARD. M. Gaëtan MOISSON présente la situation : M. Maxime CALARD souhaite acquérir une partie de la desserte qui longe ses parcelles et son bâtiment d'exploitation, tandis que M. Pascal PETITJEAN souhaite pouvoir l'utiliser.

Mme le Maire présente la position de M. Marcel DUFOUR. Excusé, il a fait part de son point de vue dans un courrier remis à Mme le Maire, suite au déplacement de la Commission Urbanisme sur place le 21 août. Il estime qu'avant toute décision, chacune des parties doit débarrasser la desserte communale pour ne plus mettre la commune en porte-à-faux.

Mme le Maire indique que deux possibilités sont offertes au Conseil Municipal : vendre ou remettre en état la desserte. M. Alexandre CRETIAUX demande si le coût de la réhabilitation de la desserte a été évalué. Mme Christine BUGAUD explique qu'un arbre est présent ainsi qu'une zone humide, mais que la desserte pourrait au moins être réhabilitée en chemin piétonnier.

Le Conseil Municipal décide, par 15 voix pour et 3 abstentions, d'adresser aux parties concernées une mise à demeure de nettoyer la desserte communale, avant que sa réhabilitation ne soit réalisée.

La Commission Urbanisme a aussi pris connaissance de l'avancement du dossier d'extension de la zone artisanale. M. Jean-Claude VIEUX explique qu'un dossier a été déposé à la DDT en vue de l'extension, mais il s'avère que la parcelle 231 n'est pas constructible et, par conséquent, il faudra effectuer une modification du PLU et réaliser un second dépôt de dossier. Il y a également quelques soucis administratifs sur le dossier relatif à la loi sur l'eau mais ce problème sera réglé rapidement (quelques modifications à apporter seulement). La commune devra réaliser par ses propres moyens deux bacs de rétention sur les parcelles attenantes à JARDIVAL. Le schéma d'écoulement des eaux pluviales sur ce secteur a reçu un avis favorable de la commission.

Le broyage des gravats derrière la Poste a été réalisé par BOIVIN TP début septembre. Une partie des gravats servira de sous-couche pour la réalisation du futur chemin d'accès de l'extension de la zone artisanale. M. Jean-Claude VIEUX indique que l'entreprise BOIVIN TP a fait remarquer que la présence de déchets déposés par les particuliers aurait pu endommager ses équipements. Il trouve judicieux que l'accès aux gravats broyés soit interdit et des panneaux « décharge interdite » apposés.

Mme Francine DESPRES demande si un terrain pourrait être mis à disposition des particuliers pour déposer leurs gravats. M. Jean-Claude VIEUX et Mme Christine BUGAUD lui répondent qu'ils doivent se tourner vers la déchetterie ou faire appel à une entreprise spécialisée en cas de volume important.

Un tarif pour la réalisation de diagnostic assainissement collectif est proposé. A la demande des notaires, le personnel communal est en effet sollicité pour réaliser une note de conformité relative à l'assainissement collectif, lors de la vente d'un bien immobilier. **La Commission propose le tarif de 100 € pour cette intervention. Cette proposition est validée par 11 voix pour, 5 contre et 2 abstentions.**

La commission propose de mettre en attente le tarif lié à l'occupation du domaine public par les commerçants. Mme Francine DESPRES regrette que le BLACK PEARL n'ait pu disposer d'une terrasse cet été.

Monsieur Hubert JANNET a évoqué oralement une demande de reprise par la commune de son réseau d'assainissement privé. N'ayant pas reçu de demande écrite de sa part, la commission n'a pas statué.

Enfin, M. Jean-Claude VIEUX indique que 6 km de fossés ont été réalisés sur l'ensemble de la commune. Les traversées de route défectueuses seront réhabilitées dans les prochains mois par le personnel communal. 26 000.00 € de travaux ont été réalisés par la Communauté de Communes au Villey et sur l'ensemble du réseau.

- **Commission Jeunesse :**

La commission Jeunesse s'est réunie le 3 septembre.

M. Alexandre CRETIAUX présente les principaux points étudiés à cette occasion :

- Equipements - Acquisitions diverses : les diverses commandes effectuées par la mairie pour la cantine scolaire sont en cours de réception (chaises, éplucheuse, casseroles, matériels de cuisine). L'association de la cantine remercie la mairie pour ces investissements. Divers travaux et achats ont été réalisés dans les écoles (tableau, protection poteau de basket, marquage au sol, peinture, rénovations diverses).
- Garderie pour les enfants de Bouhans et Montjay le mercredi : la commission propose le tarif de 20 € par an et par enfant. En l'attente du bus du collège, les élèves des deux communes sollicitent la garderie le mercredi de 12 h à 12 h 30. **La proposition est validée par le Conseil Municipal par 17 voix pour et une abstention.**
- Demande de matériel informatique pour l'école élémentaire : afin d'équiper l'école élémentaire pour le projet informatique, la commission propose de commander 15 ordinateurs portables identiques. Des devis vont être demandés.

Mme le Maire précise que l'investissement sera réalisé si le budget le permet, l'objectif étant d'acheter les équipements en une seule fois et non sur deux années différentes.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour cette acquisition sous réserve de recueillir l'accord préalable des enseignants.

- Préau : la commission se réunira prochainement pour étudier les différents projets pour la construction du nouveau préau, en tenant compte de la problématique des TAP. Mme Christine BUGAUD fait remarquer qu'il serait judicieux d'associer la Commission Urbanisme à la réflexion.

- Bilan de la rentrée : suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, la commission a constaté de nombreux problèmes pour l'orientation des enfants de l'école élémentaire à la sortie des classes, malgré la diffusion des listes auprès des enseignants.

A l'école maternelle, aucune difficulté particulière n'est rencontrée, les enfants étant remis à leurs parents. Les enseignants ont par ailleurs anticipé en remettant un questionnaire aux parents d'élèves.

Concernant l'école primaire, Mme le Maire indique qu'elle a sollicité l'inspection académique, qui s'est déplacé ce jour sur la commune. Il a été convenu que, 3 minutes avant 15 h 45, les institutrices répartiront les élèves en groupes selon qu'ils participent aux TAP ou sont remis à leurs parents. M. Laurent CAGNE s'interroge sur le fait de savoir si cela est prévu statutairement.

L'inspecteur académique a également fait savoir qu'il souhaite rencontrer les membres de la Commission Jeunesse.

Pour rappel, l'engagement des TAPS, de la garderie et des transports est pris pour toute l'année scolaire, sans changement possible sauf cas exceptionnel. Un investissement de 1 300 € a été réalisé pour proposer aux enfants divers jeux, de société notamment.

- Questions diverses : le corps enseignant souhaite une réunion de prérentrée chaque année avec la Commission Jeunesse. La commission accepte cette demande et la mettra en place à partir de la rentrée 2015.

La Commission souhaite remettre en place le conseil des jeunes. Une démarche sera faite pour proposer les élections avec les enseignants.

La commission propose enfin que la cour de l'école maternelle soit rénovée d'ici 2016, en concertation avec la Commission Urbanisme. M. Jean-Claude VIEUX mentionne que la solution reposerait sur l'abattage des platanes présents qui pourraient être remplacés par des arbres aux racines moins plongeantes.

- **Maîtrise d'œuvre toiture Maison Bachelet :**

Quatre cabinets ont fait acte de candidature pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de toiture de la Maison Bachelet :

- Arcad'26 - Louhans : honoraires 8 % + 1500 € pour le relevé d'état des lieux ;
- DM consultant - Mâcon : honoraires 6% ;
- Pascale BAS - Chagny : honoraires 10 % ;
- BET-CARRATERO - Frangy-en-Bresse : honoraires 4,5 %.

Mme le Maire informe que la candidature de BET-CARRATERO a été retenue.

- **Personnel communal :**

- Trois agents ont obtenu leur examen d'adjoints techniques 1^{ère} classe. Il est proposé de transformer les postes d'adjoints techniques 2^{ème} classe qu'ils occupent en postes d'adjoints techniques 1^{ère} classe. L'avis du Conseil Municipal est requis pour une application au 1^{er} novembre 2014, après avis de la Commission Administrative Paritaire (Centre de Gestion).

M. Alexandre CRETIAUX demande plus de précisions sur l'incidence de cette évolution. M. François MOREAU, secrétaire général, indique que cette évolution modifie le classement des agents dans la grille indiciaire, mais que, pour le moment, cette transformation de poste sera sans incidence financière en matière de rémunération.

Conscient de l'importance de disposer d'agents souhaitant faire évoluer leur carrière, **le Conseil Municipal donne un avis favorable à la transformation des 3 postes d'adjoints techniques 2^{ème} classe en postes d'adjoints techniques 1^{ère} classe.**

- Frais de déplacement et frais liés aux déplacements des agents : il est proposé de les rembourser suivant les tarifs transmis par la Préfecture (exemple : stage de formation = voiture mise à disposition + frais de repas remboursés par la commune). Après délibération, **le Conseil Municipal donne son accord pour le remboursement des frais de déplacements des agents.**

- Modification du temps de travail des agents assurant la garderie à l'école et les TAPS.

M. François MOREAU, secrétaire général, précise que cela concerne au moins deux agents (ATSEM). Le temps de travail actuellement mentionné dans leur contrat de travail est de 28 heures par semaine. Leur nouveau temps de travail est en cours de calcul. M. François MOREAU ajoute que les 2 agents concernés sont favorables à cette modification de leur temps de travail.

Mme Francine DESPRES s'interroge sur l'incidence de cette modification du temps de travail si, à partir de la rentrée scolaire 2015, les TAPS étaient assurés par des intervenants autres que le personnel communal. M. François MOREAU explique que deux solutions seraient alors envisageables :

1. Sur accord des agents, le temps de travail peut être réduit ;
2. Dans le cas contraire, les agents seront déployés sur d'autres missions.

Mme le Maire estime que l'augmentation du temps de travail de ces agents est, de toute façon, rendue nécessaire par le fait que l'école a désormais lieu le mercredi matin et que les horaires de garderie sont étendus.

M. Alexandre CRETIAUX estime pour sa part que les ATSEM doivent être encouragées pour leur implication auprès des enfants, implication davantage marquée que celles des enseignantes.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la modification du temps de travail des agents assurant la garderie à l'école et les TAP. Cette évolution sera soumise pour avis au Comité Technique Paritaire (CTP).

- **Vente de foin :**

Au lotissement des 2 étangs, le foin a été coupé par M. Bernard VOLET. Un encaissement de 100 € est à réaliser.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le versement de la somme à la trésorerie.

- **Zone artisanale :**

Le SYDESL a indiqué les participations de la commune pour la réalisation des extensions électricité (9000 € sur un total de 15000 €) et téléphone (6500 €). Le Conseil Municipal donne son accord.

Il émet également un avis favorable sur le schéma d'écoulement des eaux pluviales, dont le plan a été présenté en séance.

- **Maison de retraite - extension / réhabilitation :**

Dans le cadre de ces projets de réhabilitation et de restructuration, l'EHPAD de Saint Germain-du-Bois doit assurer la garantie de ses emprunts à hauteur de 50 % par le département et de 50 % par la commune d'implantation.

Mme Christine BUGAUD présente le dossier : l'EHPAD souhaite s'agrandir à l'arrière du bâtiment actuel et dans un deuxième temps, sur sa face avant avec la réalisation d'une unité Alzheimer.

L'EHPAD a sollicité trois prêts auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC) pour un montant de 5 600 000€, le coût total des travaux étant estimé à 8 618 009 €. L'une des conditions d'obtention de ces prêts est qu'ils soient garantis à 100% par des collectivités locales, soit 50% par la commune de Saint Germain-du-Bois et 50% par le département de Saône-et-Loire.

Pour l'ensemble des 3 prêts, le remboursement annuel s'élèverait à 258 579,37 € et ce sur une période de 35 ans.

En plus des prêts sollicités, le financement des travaux repose sur des subventions de la CNSA et du RSI pour un montant estimé respectivement à 500 000€ et 75 000€. Dans l'attente de la réponse de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) et du RSI (Régime Social des Indépendants), l'EHPAD a sollicité la CDC pour un prêt complémentaire de 500 000 €, ce qui suppose une nouvelle garantie de 250 000 € à fournir par la commune de Saint Germain-du-Bois.

Les propositions de financement de la CDC sont valables jusqu'au 18 septembre.

Mme Francine DESPRES souhaite savoir si l'ancienne résidence appartient ou non à la commune. Elle est la propriété de l'établissement public née suite au legs Michelland.

Mme Christine BUGAUD explique que si le Conseil Municipal ne se prononce pas, le projet ne se réalisera pas. De plus, si la CDC envisage de financer le projet, c'est que le dossier ne présente pas de risque.

Mme le Maire rappelle que trois conseillers municipaux - Mmes Blandine GROS, Catherine MARTIN et elle-même - siègent au conseil d'administration de la maison de retraite.

Mme Françoise MARIZY se demande si le fait d'assurer la garantie des prêts pourrait permettre en contrepartie d'obtenir l'accès prioritaire à la maison de retraite pour les habitants de Saint Germain-du-Bois. M. François MOREAU explique que la priorité n'est accordée qu'aux seuls habitants de Serley, conformément au testament de M. Charles MICHELLAND.

Le Conseil Municipal prend une délibération de principe sur la garantie à hauteur de 50 %, par la commune de Saint Germain-du-Bois, des prêts sollicités par l'EHPAD. Il souhaite disposer des offres de prêts actualisés ainsi que d'un plan de financement précisant la possibilité d'obtention ou non des subventions de la CNSA et du RSI.

- **Points divers :**

- Suite à la visite des biens immobiliers de la commune le 19 août dernier, un état des lieux est remis au Conseil Municipal. Il pourra permettre de programmer les travaux de réhabilitation à réaliser.
- Concernant la « Maison des sœurs » et suite à la délibération prise lors de la précédente séance du Conseil Municipal, la rencontre avec le technicien du Conseil Régional en charge du dispositif Eco Villages Avenir est programmé le 25 septembre. Mme le Maire invite ses adjoints et les membres de la Commission Urbanisme à participer à cette réunion qui permettra de connaître les subventions qui peuvent être obtenues et sous quelles conditions.
- Mme le Maire rappelle que la fête patronale se déroulera les 20 et 21 septembre. Elle sollicite le Conseil Municipal pour l'encadrement du défilé le dimanche après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 22 h 25.